



**Piller Benoît**

Gestion de la Préfecture de la Veveyse

Cosignataires : -	Date de dépôt :	19.04.17	DIAF
-------------------	-----------------	----------	------

**Dépôt**

La Préfecture de la Veveyse n'avait plus fait parler d'elle depuis les nombreuses procédures liées à l'ancien préfet de la Veveyse, Bernard Rohrbasser, également UDC. Toutefois, lors de la lecture du bilan des 100 jours du nouveau préfet de la Veveyse, Monsieur François Genoud, paru dans *La Liberté* du 11 avril 2017, nous avons appris d'une part que la Préfecture de la Veveyse était dotée de 3,5 EPT, préfet compris, et que le lieutenant de préfet assumait la transition avant sa mise à la retraite à la fin du mois d'avril 2017.

Il ressort des informations que nous avons pu obtenir qu'il y a eu de longues absences, pour cause de burn out, dans le personnel de la Préfecture, ce qui n'a pas facilité la gestion de cette Préfecture, dirigée jusqu'au 31 décembre 2016 par Monsieur Michel Chevalley et a nui directement à l'efficacité de l'administration.

Ainsi, au vu des retards engendrés notamment par ces indisponibilités chroniques, ce sont de nombreux entrepreneurs et propriétaires qui se plaignent des délais de traitement des permis de construire. La Préfecture de la Veveyse étant quasiment la plus lente du canton jusqu'à l'arrivée du nouveau préfet en tout cas.

Une trop grande méticulosité dans le traitement des dossiers, doublée de sous-effectif patent ne permet pas à une préfecture de fonctionner correctement.

Il est pour le moins étonnant de constater que l'on demande à l'administration davantage d'efficacité et de travail, avec les nombreuses tâches confiées aux préfectures, alors que l'élément essentiel nécessaire au bon fonctionnement de la préfecture, soit le personnel, manque ou se trouve en arrêt maladie sans que des mesures ne soient prises. Il est également étonnant de constater que le préfet de la Veveyse avait quant à lui le temps de siéger au Conseil de la magistrature, alors que les dossiers courants s'accumulaient. Cette situation inquiétante appelle de ma part les questions suivantes :

1. Les raisons pour lesquelles le tiers du personnel s'est retrouvé en burn out avaient-elles un lien avec les absences ou le comportement de l'ancien préfet ?
2. Quelle a été la durée de ces incapacités de travail du personnel de la Préfecture de la Veveyse et quel en a été leurs coûts ?
3. Depuis quand le Conseil d'Etat est-il informé de l'indisponibilité du personnel de la Préfecture de la Veveyse ?
4. Quelles sont les mesures qu'a prises le Conseil d'Etat pour gérer la Préfecture de la Veveyse, avec un tiers de ses employés en arrêt maladie ?

5. Le Conseil d'Etat estime-t-il qu'il était judicieux pour un préfet surchargé de siéger au Conseil de la magistrature, dans un organe important et chronophage d'un point de vue institutionnel, alors que sa Préfecture est la moins performante du canton sur le plan des permis délivrés et qu'un tiers du personnel est en burn out ?
  6. Les cahiers des charges du personnel étaient-ils en adéquation avec les missions de la Préfecture ?
  7. Les associations du personnel, notamment la FEDE, ont-elles été amenées à prendre position sur ce burn out ? Ont-elles proposé des recommandations pour éviter de telles situations ?
  8. Si l'analyse de l'affaire dévoile des problèmes importants imputables à l'ancien préfet de la Veveyse, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas envisager une action en responsabilité contre l'ancien préfet de la Veveyse pour les manquements dont il a fait preuve dans la gestion de sa Préfecture, comme cela avait été le cas avec l'ancien préfet UDC Rohrbasser à l'époque ?
-